

Anciennement CMR23

28, rue Jeanne d'Arc 23 000 Guéret T 05 55 41 00 25 - 06 81 50 03 10 Mail: partsipartla@yahoo.fr www.partsipartla.fr

Projet de développement d'ateliers d'art itinérants, dans les communes

à la rencontre des personnes à autonomie réduite

Pour une action préventive de santé.

La pratique culturelle est un des droits de l'homme, elle fait l'objet de l'article n°27 de sa déclaration universelle*. Or nous savons que l'accès à ce droit reste déficitaire pour de nombreux citoyens.

Forts de nos expériences d'intervenants artistiques milieu ordinaire et d'arten thérapeutes exerçant principalement établissements, nous constatons que l'offre de pratique artistique collective. personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie ne leur permet pas de rejoindre le milieu ordinaire. Il reste à développer une proposition appropriée à leur situation.

Pénalisées dans leur autonomie. bénéficient cependant, par le maintien à leur domicile, d'un environnement psychoaffectif favorable qui prendre engage à considération l'environnement de l'usager. Car si cette situation est favorable sous bien des aspects, elle conduit cependant la personne et parfois son entourage, à l'isolement.

Or nous savons que la pratique artistique au sein d'un groupe favorise le lien social et l'épanouissement individuel. A ce titre, elle pourrait venir compléter favorablement le dispositif préventif du maintien à domicile.

constat nous conduit aujourd'hui transposer l'itinérance déjà caractéristique de nos ateliers au sein des établissements, pour aller à la rencontre de ces publics isolés.

Ces ateliers seront proposés dans le respect du cadre thérapeutique et des possibilités de chaque participant. Ils seront animés par un intervenant art-thérapeute, musicien, plasticien ou théâtre, sous l'autorité du médecin traitant.

L'accompagnement artistique sera individuel, au sein d'un groupe restreint.

Pour que cette démarche prenne tout son sens, l'activité devra se dérouler dans un lieu de préférence à vocation culturelle. mis disposition par la. les communes ou partenaires.

L'intervention pour qui, pour quoi, comment

Les objectifs

Ils seront principalement artistiques par les effets induits de la pratique artistique, mais également préventifs aux risques involutifs de la perte d'autonomie en matière de bonne santé:

- Pour favoriser l'épanouissement psychoaffectif des personnes.
- Pour restaurer du lien social que l'isolement consécutif à la ruralité, à la situation de handicap et au maintien à domicile limite.
- Pour prévenir les situations de repli et la perte d'autonomie

Cependant, si un accompagnement en art-thérapie est souhaité, il nécessitera une indication médicale ou paramédicale qui conduira à l'application méthodologique de l'accompagnement. en art-thérapie. L'objectif sera alors thérapeutique.

Les publics concernés

Les personnes présentant un état, une maladie ou un handicap (physique, mental ou social) qui limite ou rend impossible la pratique d'une activité artistique en milieu ordinaire, telles que :

- Les personnes en perte d'autonomie maintenues à domicile.
- Les personnes temporairement maintenues à domicile, en convalescence.
- Les personnes handicapées vivant dans leurs familles ou en famille d'accueil.
- Les personnes prises en charges en milieu institutionnel rural (Hôpital de jour, CAT, MAS...), étant en mesure de se déplacer seules ou accompagnées.

La dynamique de l'atelier et le bénéfice de l'action pour chacun étant conditionnés à la composition du groupe, nous tendrons vers une mixité raisonnée des différents publics (handicapés, personnes en perte d'autonomie....), comme de la nature de la prise en charge (art-thérapie et pratique culturelle).

Animé par

De préférence par des artistes intervenants titulaires d'un DU d'art-thérapie et des intervenants spécialisés en art-thérapie.

Ou bien pour les interventions à vocation artistique. des intervenants dont la formation et l'expérience leur permettent d'adapter l'activité et le projet artistique aux possibilités fonctionnelles des publics concernés.

Le Lieu

Un lieu accessible aux publics physiquement empêchés, au cœur de la commune, de préférence proche ou dans un lieu à vocation culturelle (bibliothèque...), pour favoriser le prolongement culturel propre à ce lieu.

Le cadre

Il doit être sécurisant, convivial et stable.

Les ateliers accueilleront un nombre limité de participants, à la fois selon l'activité pratiquée, mais aussi en fonction des possibilités des participants.

Le cadre hors établissement nécessitera la présence d'un co-animateur, afin de renforcer la stimulation des participants et pour répondre aux exigences de sécurité de l'accueil de publics sensibles.

Le Projet

Sa faisabilité

Ce projet présente des particularités qui impliqueront les compétences actuelles de l'association P'Art SI P'Art LA dans le domaine de l'intervention artistique auprès de publics en situation de handicap ou de perte d'autonomie, mais également celles de partenaires qu'il est nécessaire d'identifier avec attention. En effet, à ce jour, notre expérience d'art-thérapie en établissement nous engage dans des partenariats avec les différents acteurs, les médecins, les équipes de soins et les usagers, contractuellement identifiés par le cadre de l'établissement demandeur. Or, pour que ce projet puisse se concrétiser et devenir pérenne, la nécessité de réunir et d'activer différents dispositifs logistiques et financiers s'impose.

Cette réflexion nous conduit à initier ce projet, par la réalisation d'une étude, auprès des différents partenaires médico-sociaux, les collectivités territoriales et les futurs usagers de ces interventions. Celle-ci aura pour objectif de révéler les besoins au regard des attentes de tous les acteurs qui en feront l'objet et de déterminer les moyens existant ou à créer qui pourront être conjointement mobilisés pour la faisabilité du projet.

En corollaire à cette étude, nous proposons la mise en place de deux ateliers pilote, en musique et en art plastique, sur un territoire déterminé, consolidés par une évaluation incluse dans l'étude. Ces ateliers pilote se dérouleront à raison d'une séance hebdomadaire de 1h30 pour chacune de disciplines et sur vingt semaines. Elles auront lieu dans une salle mise à disposition par une commune. Le dispositif d'évaluation sera construit par une commission constituée par l'association qui aura pour mission de construire un éventail de questionnaires adaptés aux différents interlocuteurs concernés : les usagers et leur famille, les représentants de la commune d'accueil, les équipes médico-sociales en charges des usagers, les médecins ou les auxiliaires médicaux ayant indiqué des patients.... L'analyse de ces données sera incluse dans la restitution de l'étude. L'objectif de cette expérimentation est de révéler l'impact de l'atelier pour l'usager, son environnement et la collectivité, mais aussi les éventuelles difficultés qui nécessiteront d'ajuster l'organisation de l'action.

Cette étude devrait permettre à l'association P'Art SI P'Art LA, comme à tous les partenaires engagés de se positionner dans le projet, en corrélant les besoins et les moyens, afin de rendre pérenne l'action.

Mais nous gageons que son contenu soit susceptible d'être plus largement exploités par d'autres acteurs du territoire.

Le projet se développera en deux temps

Une phase d'étude

de janvier à juillet 2010

Afin de

- Recenser les attentes des publics concernés
- Identifier les territoires concernés
- Identifier les besoins afférant à la faisabilité de l'action
- Recenser des moyens existants et susceptibles d'être activés en réseau pour favoriser la faisabilité de l'action

- Recenser les associations et les intervenants artistiques, art-thérapeutes du territoire, dans tous les domaines de l'art
- Mettre en place deux ateliers pilote, en musique et en art plastique, sur un territoire déterminé
- Analyser et restituer les données de cette phase
- Réaliser le site internet de P'Art SI P'Art LA pour valoriser l'association et le projet
- Déployer sa réalisation sur différents territoires

Par la rencontre

- Des publics concernés et de leur entourage
- Des médecins, des auxiliaires médicaux, des infirmières, des équipes paramédicales, des travailleurs sociaux.
- Des CLIC, des associations d'aide à la personne,
- Des Communes et Communautés de Commune, le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Europe.
- De la DASS, de la DRAC, de l'ADIAM, de la MDPH, la CAF
- De la CPAM, de la MSA,
- Des caisses de retraite, des mutuelles de santé,
- Des fondations mécènes,
- Des associations ou structures nationales susceptibles de témoigner d'une expérience ressource pour ce projet.

Par la construction

- D'un partenariat avec un territoire et ses différents acteurs et la mise en place de 2 ateliers pilote, en musique et en art plastique,
- D'un réseau d'acteurs locaux composés d'intervenants artistiques, d'art-thérapeutes dans tous les domaines de l'art.

Une phase de promotion et de développement

de septembre 2010 à septembre 2011

Afin de

- Mettre en place des ateliers pérennes sur plusieurs territoires,
- Organiser une conférence pour valoriser et promouvoir la pratique artistique en milieu spécialisé et l'art-thérapie à travers :
 - Les expériences de P'Art SI P'Art LA dans les établissements du milieu spécialisé,
 - Des expériences hors département,
 - La restitution de l'étude, comprenant l'évaluation des ateliers pilotes
- Réaliser une campagne d'information auprès des usagers et leurs proches, des professionnels de la santé et des acteurs territoriaux
- Organiser le recrutement d'un intervenant art-thérapeute
- Consolider le réseau départemental ou régional d'acteurs du milieu spécialisé, composé d'associations, d'intervenants artistiques, d'art-thérapeutes, dans tous les domaines de l'art.